



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.71/2001/1
20 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (Eurostat)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion CEE/Eurostat sur la gestion de la technologie de l'information en statistique
(Genève, Suisse, 14-16 février 2001)

NOTE D'INFORMATION

La Réunion se tiendra au Palais des Nations, à Genève (Suisse),
du 14 au 16 février 2001 et s'ouvrira le 14 février, à 9 h 30

I. OBJET DE LA RÉUNION

1. La Réunion, qui est organisée sous les auspices de la Conférence des statisticiens européens, en coopération avec Eurostat, a pour objet d'étudier des questions de gestion liées à l'informatisation de la statistique, d'échanger des données d'expérience nationales et de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. L'un de ses objectifs importants est d'aider les services nationaux de statistique des pays en transition à résoudre les problèmes liés à l'emploi de la technologie de l'information en statistique. La Réunion s'adresse principalement aux gestionnaires des services nationaux de statistique, mais aussi aux experts de la TI, aux statisticiens et aux spécialistes concernés.

II. PARTICIPATION ET ACCRÉDITATION

2. Tous les pays membres de la CEE et les organisations internationales intéressées sont invités à participer à cette Réunion. Des participants d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent également y assister. Tous les participants devront être accrédités par les autorités compétentes de leur pays ou par l'organisation internationale qu'ils représentent.

III. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- i) Adoption de l'ordre du jour.
- ii) Élection du bureau.
- iii) **Impact de l'entreposage des données sur la gestion des services de statistique .**
Communications sollicitées des Pays-Bas et d'Eurostat, documents d'appui présentés par l'Arménie, l'Italie et la Pologne.
- iv) **Défis et possibilités pour les services de statistique travaillant en réseau.**
Communications sollicitées des États-Unis, de la France et d'Eurostat, documents d'appui présentés par l'Arménie, la Hongrie, Israël, l'Italie, la Pologne et la République tchèque.
- v) **Gestion des ressources dans les services de statistique et rôle des sections informatiques.**
Communications sollicitées du Canada et de la Finlande, documents d'appui présentés par l'Albanie et les États-Unis.
- vi) **Harmonisation des données (d'enquêtes) statistiques avec les données (administratives) issues de registres.**
Communications sollicitées du Danemark, des États-Unis et de la France, document d'appui présenté par l'Italie.
- vii) Travaux futurs.
- viii) Questions diverses.
- ix) Adoption des conclusions dégagées lors de la Réunion.

L'ordre du jour provisoire accompagné d'un projet de calendrier des travaux pourra être consulté sur le site Internet de la Division de statistique de l'ONU à partir de la mi-janvier 2001.

IV. MÉTHODE DE TRAVAIL

3. L'examen des points inscrits à l'ordre du jour s'appuiera sur deux grandes catégories de documents : les communications sollicitées et les documents d'appui. Les organisateurs de la Réunion ont contacté un petit nombre de pays en leur demandant d'établir des documents (communications sollicitées) sur des points précis de l'ordre du jour. Les communications sollicitées constitueront la principale base de discussion et seront présentées par les auteurs. Les documents d'appui ne seront pas présentés par leurs auteurs mais par l'organisateur ou l'animateur de la séance de travail à laquelle ils se rapportent, et les questions traitées dans les documents seront également débattues.

4. Les séances de travail consacrées aux questions de fond (points iii) à vi) de l'ordre du jour) débiteront par un exposé introductif par les auteurs des communications sollicitées, puis une brève période sera réservée aux questions-réponses sur ces communications. Les documents d'appui seront ensuite présentés par les animateurs. Les auteurs des documents d'appui auront l'occasion de répondre succinctement aux questions portant sur leur communication. Les auteurs des communications, qu'il s'agisse de communications sollicitées ou de documents d'appui, sont invités à prendre contact avec les animateurs des séances de travail longtemps avant la réunion afin de pouvoir se préparer au débat et tenir

compte des directives de ces animateurs. On trouvera ci-après les noms, adresses et numéros de téléphone/télécopie des personnes chargées d'animer les différentes séances de travail.

V. NOTES EXPLICATIVES SE RAPPORTANT À L'ORDRE DU JOUR

5. La Réunion sera axée sur les questions de fond énumérées dans le programme de travail de la Conférence des statisticiens européens au titre de l'activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes, élément de programme 2.1 : Gestion de l'infrastructure informatique (voir le document CES/2000/26/Add.2).

6. **Point iii) de l'ordre du jour : Impact de l'entreposage des données sur la gestion des services de statistique**

Animateur du débat sur ce point : Lars Rauch

Adresse : Statistics Sweden
Karlavagen 100
S-10451 STOCKHOLM

Téléphone : (468) 5069 4921
Télécopie : (468) 5069 4599
Adresse électronique : lars.rauch@scb.se

7. Un certain nombre de services nationaux de statistique ont commencé à appliquer des techniques d'entreposage des données pour améliorer la publication des statistiques. L'entreposage des données ne se résume pas à une question technique; il a également de profondes répercussions sur l'organisation de la production des statistiques et pose un véritable défi au niveau de la gestion de chaque service national de statistique.

8. Le débat sur ce point de l'ordre du jour portera sur la façon dont les services nationaux de statistique procèdent pour relever ce défi. Il faut définir et préciser les nouvelles facilités et fonctions à offrir aux utilisateurs. Cela ne peut se faire sans une étroite collaboration entre les statisticiens et les experts en TI.

9. Les participants débattront également de l'influence que l'entreposage des données va exercer sur la conception et l'utilisation des sites Internet spécialisés en statistique. L'établissement de liens entre les entrepôts de données et la diffusion de ces données sur l'Internet peuvent être considérés comme une nouvelle ouverture sur la diffusion de statistiques et d'outils conviviaux à l'intention des utilisateurs. Les participants devraient aborder en principe la question de l'application des techniques d'entreposage des données dans le cadre de l'Internet afin d'offrir aux utilisateurs des possibilités d'interaction efficaces.

10. **Point iv) de l'ordre du jour : Défis et possibilités pour les services de statistique travaillant en réseau**

Animateur du débat sur ce point : Wolfgang Knueppel

Adresse : Eurostat
Rue Alcide de Gasperi
L-2920 LUXEMBOURG

Téléphone : (352) 4301 33221
Télécopie : (352) 4301 32139
Adresse électronique : wolfgang.knueppel@cec.eu.int

11. Le débat sur ce point sera principalement consacré à l'influence exercée par le travail en réseau sur l'activité des services nationaux et internationaux de statistique. L'une des retombées immédiates se manifesterait dans le domaine de la diffusion des données et des informations communiquées en retour à leurs fournisseurs. La Réunion traitera également de l'utilisation des nouvelles facilités offertes pour la collecte des données.

12. Au-delà de ces tâches classiques de statistique, l'utilisation des réseaux extranet permettra aux statisticiens de créer des systèmes d'information répartis comprenant notamment des répertoires de métadonnées harmonisées, et de mettre en commun leurs connaissances et leurs moyens de travail. L'adoption de technologies de réseau obligera à résoudre divers problèmes techniques. Le plus ardu sera certainement de satisfaire aux impératifs exprimés par chacun des participants en matière de sécurité des données à l'intérieur des diverses couches de communication.

13. Point v) de l'ordre du jour : Gestion des ressources dans les services de statistique et rôle des sections informatiques

Animateur du débat sur ce point : Nancy Potok

Adresse : U.S. Bureau of the Census
WASHINGTON, D.C. 20233

Téléphone : (1301) 457 2473

Télécopie : (1301) 457 1902

Adresse électronique : nancy.a.potok@cmail.census.gov

14. Le débat sur ce point sera axé sur les missions des sections informatiques dans les services de statistique; ces sections peuvent par exemple 1) contrôler ou avaliser des projets; 2) fournir des services centralisés concernant par exemple la sécurité, les réseaux locaux, les télécommunications, le remplacement de matériels, les licences de site, etc.; 3) donner des conseils techniques pour des projets complexes; 4) élaborer des normes à la fois pour le matériel et pour les qualifications des spécialistes en informatique; 5) assurer une formation; 6) concevoir des applications; et 7) animer des projets de recherche-développement.

15. Les participants chercheront à savoir comment la mission de la section informatique varie selon que les fonctions informatiques du service sont centralisées ou non. Cela influe également sur la mesure dans laquelle la section informatique exerce un contrôle sur les ressources informatiques du service. Si celui-ci est très centralisé, ce contrôle peut être considérable, à la fois sur les ressources financières et les ressources utilisées en informatique. Lorsque la section informatique a principalement pour tâche d'assurer des prestations, les ressources informatiques peuvent être allouées dans un premier temps à des secteurs de programme mais par la suite versées à la section informatique en échange de certains services ou matériels. Lorsque l'informatique est très décentralisée, les ressources le sont généralement aussi. Ces différences conduisent à diverses formes d'organisation qui donnent plus ou moins de pouvoir à la section informatique et peuvent de ce fait influencer sur l'utilisation de ces ressources.

16. **Point vi) de l'ordre du jour : Harmonisation des données (d'enquêtes) statistiques avec les données (administratives) issues de registres**

Animateur du débat sur ce point : Christophe Alviset

Adresse : INSEE
18, Bd Adolphe Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
France

Téléphone : (331) 4117 5322
Télécopie : (331) 4117 6146
Adresse électronique : christophe.alviset@insee.fr

17. L'un des objectifs traditionnels de la plupart des services de statistique est de réduire le travail que représentent les réponses à donner, en utilisant des données administratives provenant de registres. Cela pose par contre de nouveaux problèmes non négligeables. Les notions sur lesquelles reposent les variables administratives, la couverture de la source administrative et l'identification des unités administratives sont toutes difficiles à cerner et peuvent ne pas correspondre véritablement aux besoins de la statistique; elles peuvent par contre être brusquement modifiées en cas de changement apporté dans la législation ou la gestion des organismes publics. Le débat portera sur les différentes approches utilisées par les services de statistique pour résoudre ces problèmes.

18. L'emploi de données administratives peut également remettre en question l'idée selon laquelle le service de statistique est un organisme indépendant régi par une loi rigoureuse qui interdit la divulgation des informations. Dans la pratique, cet emploi signifie que l'on reportera ces données sur les questionnaires avant de les distribuer ou que l'on procédera à un échantillonnage à partir d'une source administrative ou d'un registre : l'utilisation des nouvelles techniques peut se trouver compromise par des menaces réelles ou imaginaires associées à l'absence de sécurisation des transactions électroniques ou par la difficulté d'identifier convenablement les déclarants des réponses et la modification de leur identité.

VI. DOCUMENTATION

19. Les services nationaux et internationaux de statistique ont été invités à présenter des communications sollicitées et/ou des documents d'appui sur les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Le texte intégral des documents d'appui ne sera distribué que dans la ou les langues de travail de la CEE dans laquelle (lesquelles) ces documents auront été reçus. À condition d'être soumis trois mois avant la date de la Réunion, les résumés des documents seront traduits et distribués dans les trois langues de travail officielles de la CEE (anglais, français et russe).

20. Toute la documentation de la Réunion sera diffusée sur le site Internet de la Division de statistique de la CEE à l'adresse suivante :

<http://www.unece.org/stats/documents/2001.02.msit.htm>

Des exemplaires sur papier des documents ne seront envoyés qu'aux participants qui en auront fait la demande (veuillez adresser cette demande par courrier électronique à josephine.rauss@unece.org). Le secrétariat de la CEE informera les participants par courrier électronique de la parution des documents sur l'Internet.

21. Les documents d'appui qui ne seront pas soumis trois mois au moins avant la Réunion, c'est-à-dire pour le 14 novembre 2000 au plus tard, ne pourront être acceptés en tant que documents officiels de la

Réunion. Ils seront assimilés à des documents de séance; autrement dit le résumé de ces textes ne sera pas traduit dans les langues officielles et les documents ne seront distribués que dans la salle de conférence. Les participants qui souhaitent faire reproduire et distribuer des documents de cette nature sont priés d'en soumettre le texte au secrétariat de la CEE sur papier ou par courrier électronique (à l'adresse suivante : jana.meliskova@unece.org), dans l'une des langues officielles (anglais, français, russe). Ces documents doivent être soumis deux mois au moins avant la tenue de la Réunion pour qu'ils puissent être reproduits en temps voulu pour la séance au cours de laquelle ils devraient être examinés.

VII. LANGUES OFFICIELLES

22. L'anglais, le français et le russe seront les langues de travail officielles de la Réunion. Une interprétation simultanée complète sera assurée pour chacune de ces trois langues dans les deux autres. Les documents de séance établis pendant la Réunion, tels que les projets de conclusions, seront publiés dans les trois langues officielles.

VIII. HÉBERGEMENT, PASSEPORT ET VISA

23. Les participants sont priés d'effectuer leurs propres réservations d'hôtel. Afin de les aider à organiser leur hébergement, le secrétariat de la CEE met à leur disposition une liste d'hôtels sur son site Internet à l'adresse suivante : www.unece.org/stats (sélectionner le lien "voir aussi : Genève" sur la page d'accueil).

24. Tous les participants à la Réunion et les personnes qui les accompagnent doivent être munis d'un passeport en cours de validité et, si les règlements l'exigent, d'un visa. Les demandes de visa devront être adressées le plus tôt possible à l'Ambassade de Suisse du pays de résidence des participants.

IX. ENREGISTREMENT, MESURES DE SÉCURITÉ

25. Veuillez remplir le formulaire d'inscription joint et le renvoyer au secrétariat par télécopie (+4122 917 0040) pour le **15 janvier 2001** au plus tard afin qu'il puisse être dépouillé bien avant la Réunion.

26. Pour pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations où a lieu la réunion, tous les participants doivent être munis d'une plaquette d'identité (carte d'identification). À cet effet, veuillez vous présenter avec votre passeport à la Villa Les Feuillantines (voir carte jointe) à 9 heures au plus tard le mercredi 14 février 2001. Les membres des délégations sont invités à garder cette carte d'identification en permanence sur eux pendant toute la durée de la réunion.

27. Il est possible d'utiliser deux entrées pour pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations : le passage pour piétons situé à la place des Nations (bus 5, 8 et 18, arrêt Nations) et le portail de Prégny (Avenue de la Paix 14, bus 8 et 18, arrêt Appia). Pour des raisons de sécurité, la police peut à tout moment fermer temporairement le portail de la place des Nations. Les participants peuvent prendre contact avec le Centre de contrôle au numéro 917 2902 pour obtenir les toutes dernières informations concernant les mesures de sécurité appliquées à l'entrée.

X. RENSEIGNEMENTS, COURRIER ET CORRESPONDANCE

28. Sauf indication contraire, toute correspondance concernant la réunion doit être envoyée à l'adresse suivante :

Commission économique pour l'Europe

Mme Jana Meliskova
Division de statistique
Commission économique pour l'Europe
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
SUISSE

Téléphone : (4122) 917 4150
Télécopie : (4122) 917 0040
Adresse électronique : jana.meliskova@unece.org

À renvoyer (par télécopie) à la Division de statistique de la CEE : +41 22 917 00 40
(pour les réunions organisées dans le programme de travail de la Conférence des statisticiens européens)



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Formulaire d'enregistrement pour la Conférence

Date : _____

Écrire en caractères d'imprimerie, SVP

Titre de la Conférence

Délégation de (pays ou organisation)

Participant :

M.

Nom

Prénom(s)

Mme

Mlle

Catégorie

Chef de la délégation <input type="checkbox"/>	Observateur (organisation) <input type="checkbox"/>
Membre de la délégation <input type="checkbox"/>	ONG <input type="checkbox"/>
Observateur (pays) <input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser ci-dessous) <input type="checkbox"/>
.....	
.....	
Participation	
du <input type="text"/>	au <input type="text"/>

Dans quelle langue souhaitez-vous recevoir la documentation ?

Anglais

Français

Russe

Fonctions officielles (dans votre pays) :

No du passeport ou de la carte d'identité :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur :

Adresse électronique :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné de son conjoint

Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom(s)

À remplir lors de la délivrance de la plaquette d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

Date :

Réservé au Service de la sécurité

No de la plaquette d'identité délivrée :

Initiales du fonctionnaire ONU :

Map of the UN Security Unit (Villa Les Feuillantines) where participants can obtain a security pass

